

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE au 31-12-2018



Conformément aux dispositions de la Directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises, telle que transposée par l'Ordonnance 2017-1180 définissant le champ d'application de la Déclaration de Performance Extra-Financière, et au Décret 2017-1265 qui en définit plus précisément le contenu et les modalités, nous vous informons des conséquences sociales, environnementales et sociétales de l'activité de la société et de la manière dont celle-ci prend en compte ces conséquences au 31 décembre 2018.

L'exposé et les données ci-après communiqués se rapportent au périmètre comprenant la société LES COOPÉRATEURS DE NORMANDIE PICARDIE et ses filiales SNDD et SHNP.

Il est rappelé que la société LES COOPÉRATEURS DE NORMANDIE PICARDIE est une société anonyme coopérative à capital variable.

Son objet social est le suivant [extrait] :

1) La production, l'achat et la répartition, tant à ses membres qu'à tous les consommateurs de tous les objets utiles à l'existence et la fourniture de toutes prestations de services dans les meilleures conditions, ainsi que de contribuer à la satisfaction des besoins et à la promotion des activités économiques et sociales de ses membres [...]

2) [...]

3) La création de toutes œuvres sociales, tant à l'intérieur de la société qu'au dehors, directement ou avec le concours d'autres organismes coopératifs.

4) [...]

5) La défense, l'information, la formation, la représentation et la promotion des consommateurs,

En aucun cas, il ne saurait être porté atteinte à son caractère coopératif.

Son périmètre d'activités et celui de ses filiales sont les suivants :

Une activité holding

- En qualité de société mère du Groupe les Coopérateurs de Normandie-Picardie, en raison de la détention de 100% de la filiale Société des Hypermarchés Normandie-Picardie, exploitante de 2 Hypermarchés (Grand Quevilly et Abbeville), de 100 % de la filiale SNDD (Société Normande de Distribution), gestionnaire de 71 magasins Leader Price, et de 100 % des filiales : DIS CNP, DVT CNP, EQUO CNP et FONCIÈRE CNP.
- Elle assure la prestation administrative pour l'ensemble du Groupe.

Une activité commerciale

- Assurée par l'exploitation de 8 supermarchés U, et de 2 U Express.

Le périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière (ci-après DPEF) porte donc sur l'ensemble du périmètre ci-dessus à l'exception des filiales DIS CNP, DVT CNP, EQUO CNP et FONCIÈRE CNP, qui ont été créées en vue de garantir des opérations de trésorerie, et qui n'ont aucun impact significatif sur la présente déclaration DPEF.

Méthodologie : la collecte des éléments ou données faisant l'objet de la déclaration DPEF a été effectuée à l'aide de factures, d'extractions de fichiers (paie, formation, comptabilité), de compilations manuelles reprises dans des tableurs en l'absence de programmes informatisés ; le tout réalisé auprès des départements ou services concernés. Enfin, les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées sur la base des facteurs d'émissions publiés par l'ADEME.

MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE LES COOPÉRATEURS DE NORMANDIE-PICARDIE

En tant que Coopérative de Consommateurs, le Groupe les Coopérateurs de Normandie-Picardie a comme objectif, au travers de son modèle d'affaires, de pérenniser un modèle économique et social lui permettant de respecter les 7 principes fondamentaux suivants :

1. DÉMOCRATIE

« Les dirigeants sont élus démocratiquement par et parmi les membres. Tous les membres, sans discrimination, votent selon le principe : une personne, une voix. »

2. SOLIDARITÉ

« La coopérative et ses membres sont solidaires entre eux et envers la communauté. »

3. RESPONSABILITÉ

« Tous les membres, en tant qu'associés ou en tant qu'élus, sont responsables de la coopérative. »

4. PÉRENNITÉ

« La coopérative est un outil au service des générations présentes et futures. »

5. TRANSPARENCE

« La coopérative a une pratique de transparence à l'égard de ses membres et de la communauté. »

6. PROXIMITÉ

« La coopérative contribue au développement régional et à l'ancrage local. »

7. SERVICE

« La coopérative fournit des services et produits dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres en vue de satisfaire leurs besoins économiques et sociaux. »

GROUPE COOP NORMANDIE-PICARDIE UN MODÈLE RESPONSABLE ET ENGAGÉ LOCALEMENT



Les CLIENTS et SOCIÉTAIRES

- 450 000 clients ont généré un chiffre d'affaires de 484 millions d'€ TTC
- 430 000 sociétaires détiennent chacun une part de 10 € de capital
- Chaque sociétaire participe aux décisions de l'entreprise selon le principe « 1 homme = 1 voix »

Les COLLABORATEURS

- 1732 collaborateurs
- Une masse salariale de 50 millions d'€ charges comprises
- 66% de femmes
- Un âge moyen de 40 ans
- Une ancienneté moyenne de 18 ans

Le Groupe COOP Normand Picardie est une Société Coopérative créée en 1919 par des consommateurs et comptant 83 magasins de distribution alimentaire à forte implantation locale et de tous formats:

- 2 Hypermarchés U
- 8 Supermarchés U
- 2 Magasins U Express
- 71 Magasins Leader Price

Ces 83 magasins comprennent notamment 12 stations services, 2 drives, 6 guichets de location de véhicules et matériels, 7 poissonneries traditionnelles, 41 boucheries traditionnelles, et 50 points de cuisson de boulangerie sur place.

Les FOURNISSEURS et PARTENAIRES

- Un partenariat avec SYSTÈME U et LEADER PRICE permet d'offrir les meilleures conditions d'achats à nos clients et sociétaires
- En plus la Coopérative travaille avec 69 petits fournisseurs locaux auprès desquels elle a acheté pour 7 millions d'€ de produits fabriqués en Normandie et en Picardie

Les COLLECTIVITÉS LOCALES et ASSOCIATIONS

- 5,8 millions d'€ d'impôts et taxes versés aux collectivités locales
- 1,1 million d'€ de dons pour les associations caritatives locales
- 32 000 euros de mécénat auprès des associations sportives locales

Tous les chiffres correspondent à l'exercice 2018 arrêté au 31.12.2018



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE au 31-12-2018

ANALYSE DES RISQUES, POLITIQUES ET DILIGENCES ASSOCIÉES

L'analyse des risques a été élaborée à partir d'une cartographie prenant en considération les domaines suivants : social & sociétal, droits de l'homme & égalité de traitement, environnement & énergie, qualité & sécurité alimentaire. Les risques ont été identifiés au travers d'entretiens avec chaque responsable de service, puis quantifiés sur la base des indicateurs financiers et extra-financiers disponibles, puis hiérarchisés en fonction de leur probabilité d'occurrence et leurs conséquences potentielles. Les risques retenus comme significatifs sont listés dans la première partie du rapport ci-dessous. Les autres informations attendues dans le cadre de la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière), mais ne présentant pas d'enjeu matériel pour le Groupe en 2018, ont été abordés dans le deuxième partie de ce rapport. L'ensemble de cette analyse est formalisé selon le cadre réglementaire requis par les différents articles afférents au cadre juridique de la déclaration de performance extra-financière, tels que rappelés en page 25.

Risques Sociaux

• RISQUE DE MANQUE D'ATTRACTIVITÉ EN TANT QU'EMPLOYEUR ET DE RÉTENTION DES TALENTS

En 2018 la société a procédé à la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi pour la cinquième année consécutive, notamment dans les 2 hypermarchés et au siège, visant à adapter les effectifs du Groupe à la réduction du chiffre d'affaires et à la rationalisation du périmètre de magasins. Cette réalité a nécessairement impacté l'attractivité de la société en tant qu'employeur. Néanmoins, cette phase d'adaptation étant désormais passée, le Groupe reprendra dès 2019 une politique active d'image employeur qui permettra de limiter les risques dans ce domaine à l'avenir.

EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2018

A fin 2018, l'effectif du Groupe comptait 1732 salariés répartis sur le siège social et les différents sites d'activités, contre 1824 à fin 2017.

Méthodologie : Effectif CDI et CDD présents au 31 décembre hors direction, mandataires, intérimaires et stagiaires.

Répartition des salariés par sexe

	COOP DE NORMANDIE-PICARDIE	SHNP	SNDD	TOTAL
FEMMES	304	349	494	1147
Cadres	226	325	400	951
Agents de maîtrise	61	12	51	124
Employées	17	12	43	72
HOMMES	154	208	223	585
Cadres	99	179	142	420
Agents de maîtrise	31	9	47	87
Employés	24	20	34	78
TOTAL	458	557	717	1732

TAUX DE TURNOVER

Le taux de turnover sur l'année 2018 s'est élevé à 12%.

Méthodologie : Taux calculé uniquement sur les CDI (hors direction) suivant la formule : (départs+embauches)/2/Effectif au 31/12/2017

Les départs

COOP NORMANDIE-PICARDIE	Empl. / Ouv.	CDD	781
		CDI	47
	Agents maîtrises	CDD	0
		CDI	12
	Cadres	CDD	0
	CDI	8	
TOTAL			848
SOCIÉTÉ DES HYPERMARCHES NORMANDIE-PICARDIE	Empl. / Ouv.	CDD	820
		CDI	56
	Agents maîtrises	CDI	6
	Cadres	CDI	7
	TOTAL		
SOCIÉTÉ NORMANDE DE DISTRIBUTION	Empl. / Ouv.	CDD	3 310
		CDI	109
	Agents maîtrises	CDD	2
		CDI	23
	Cadres	CDD	1
	CDI	15	
TOTAL			3 460
TOTAL GÉNÉRAL			5 197



L'équipe du Leader Price St Jean du Cardonnay

27

Les embauches		Empl. / Ouv.	Agents maîtrises	Cadres	TOTAL GÉNÉRAL
COOP NORMANDIE-PICARDIE	CDD	815	1	1	817
	CDI	23	7	4	34
	TOTAL	838	8	5	851
SOCIÉTÉ DES HYPERMARCHES NORMANDIE-PICARDIE	CDD	861	0	0	861
	CDI	23	0	4	27
	TOTAL	884	0	4	888
SOCIÉTÉ NORMANDE DE DISTRIBUTION	CDD	3 373	2	1	3 376
	CDI	25	1	3	29
	TOTAL	3 398	3	4	3 405
TOTAL GÉNÉRAL		5 120	11	13	5 144

• RISQUE DE DÉGRADATION DU DIALOGUE SOCIAL EN ENTREPRISE

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation, fait l'objet d'une véritable politique proactive. Chaque année, les instances représentatives du personnel sont sollicitées en vue de négociations sur des thématiques sociales portant soit sur des adaptations d'accords existants, soit sur des obligations nouvelles ou de modifications réglementaires dans le cadre de la promulgation de nouvelles lois. Les accords ainsi signés et notifiés aux organisations représentatives, sont déposés à la DIRECCTE(*) ; ils entrent en vigueur à compter du jour qui suit le dépôt à l'administration et au conseil des prud'hommes. Le dépôt s'effectue en deux exemplaires : une version papier "signée des deux parties" envoyée par courrier ou déposée sur place et une version électronique envoyée par courriel. Sauf stipulations contraires, la durée est de 5 ans. (*) : Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

- Accord d'occultation de données stratégiques / avenant portant révision du protocole d'accord du 7 décembre 1983 et de l'avenant à la CNN du 7 décembre 1984 signé le 19 octobre 2018
- Accord collectif relatif à la négociation annuelle obligation 2018 du Groupe Coop signé le 19 octobre 2018
- Avenant à l'accord collectif relatif à la remise sociétaire pour les retraités du Groupe Coop signé le 19 octobre 2018

• RISQUE DE DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL IMPACTANT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS ET ACCENTUANT LA PÉNIBILITÉ

L'ABSENTÉISME

L'absentéisme a été élevé en 2018 par rapport aux standards du marché et fera l'objet à partir de l'année 2019 d'une véritable politique de prévention. Déjà fin 2018 ont eu lieu les premières formations portant sur le maintien du contact pendant l'arrêt de travail et l'entretien de ré-accueil. Ces formations se prolongeront sur le premier semestre 2019.

Le taux d'absentéisme s'est élevé à 9.49% en 2018 contre 10.01% en 2017.

Méthodologie : Taux d'absentéisme calculé sur tous types de contrats de la manière suivante : Nombre d'heures d'absence / Nombre d'heures travaillées théoriques

CONDITIONS DE TRAVAIL, LA PÉNIBILITÉ, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

La pénibilité et les accidents de travail font l'objet d'une politique de prévention accentuée depuis l'année 2017, ce qui a permis d'en réduire significativement la fréquence, comme l'attestent les chiffres ci-dessous. Cette politique, outre la mise à disposition d'équipements de travail adaptés, s'appuie sur un effort important de formation. Les formations réalisées en 2018 ont en effet été axées principalement sur la qualité, la santé et la sécurité des collaborateurs, et l'utilisation de nouveaux outils informatiques, tels que l'outil de gestion des temps et l'outil d'entretiens individuels annuels. Près de 24% de nos collaborateurs ont également suivi une formation au maniement des extincteurs en 2018. En 2018, 1353 heures de formation sur la santé et la sécurité ont été délivrées par le Groupe, au bénéfice de 358 collaborateurs pour un montant global de 53 445 euros.

28 Le taux de fréquence des accidents du travail en 2018 s'est élevé à 33.98 contre 34.73 en 2017 et 43.69 en 2016.

*Méthodologie : Taux de fréquence des accidents de travail prenant en compte les accidents de travail reconnus avec au moins un jour d'arrêt de travail, calculé de la manière suivante : (Nombre d'accidents de travail * 1 000 000) / Nombre d'heures travaillées*

Risques environnementaux

• RISQUE DE GESTION INADAPTÉE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES MAGASINS

Le Groupe développe progressivement une politique visant l'utilisation durable des ressources. Les consommations d'eau sont régulièrement contrôlées et des vérifications sont systématiquement réalisées par le service Travaux en cas de consommation anormalement élevée. Les éclairages des magasins Super U, U Express et Hyper U sont en LED depuis 2017, ainsi que 7 magasins Leader Price depuis 2018, permettant une réduction des consommations correspondantes de 60 à 80%. Des projets d'investissements plus importants sont à l'étude au titre des exercices 2019 et 2020, et permettront la réalisation d'économies supplémentaires.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation totale d'énergie, électricité et gaz, s'est élevée à 55 447 MWh en 2018, contre 56 957 MWh en 2017. La baisse est limitée, malgré la réduction du périmètre de magasins, en raison de l'ouverture des supermarchés le lundi en 2018, ce qui n'était pas le cas en 2017.

La consommation d'énergie dans l'ensemble des magasins du Groupe Coop est de 387 kWh/m² pour l'année 2018.

Méthodologie : Consommations d'électricité et de gaz des sites COOP, SNDD et SHNP hors sites fermés courant 2018

ÉMISSIONS DE CO2 LIÉES À LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les émissions totales liées à la consommation d'énergie se sont élevées en 2018 à 5 717 tonnes en équivalent CO2.

Méthodologie : Calculé grâce aux facteurs d'émission de l'ADEME

ÉMISSIONS DE CO2 LIÉES AUX FLUIDES FRIGORIGÈNES

Les émissions liées aux fluides frigorigènes se sont élevées en 2018 à 13 778 tonnes en équivalent CO2.

Méthodologie : Calculé sur la base des données transmises par les frigoristes du Groupe.

Risques sociétaux

• RISQUE DÉTÉRIORATION DE L'ANCRAGE TERRITORIAL DE COOP

APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES FOURNISSEURS LOCAUX

En parallèle des centrales d'achat Système U et Leader Price, le Groupe défend une politique d'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux situés au sein des terroirs Normand et Picard. L'objectif est de participer au développement économique local, de réduire les impacts énergétiques via les circuits courts, et d'apporter une offre renforcée de produits régionaux de qualité en adéquation avec les attentes des clients et sociétaires de la Coopérative.

Le montant des achats auprès de fournisseurs locaux s'est élevé à 6 961 373 € en 2018.

Méthodologie : Montant total des achats réalisés auprès de fournisseurs implantés dans les départements suivants : le Calvados (14), l'Eure (27), la Manche (50), l'Oise (60), l'Orne (61), la Seine-Maritime (76), la Somme (80) et l'Aisne (02).



• RISQUE DE SURVENANCE DE NON-CONFORMITÉ SANITAIRE SUR LES PRODUITS DISTRIBUÉS DANS LE RÉSEAU COOP

AUDITS HSE RÉALISÉS DANS LES MAGASINS

La sécurité alimentaire est une priorité au sein du Groupe, qui applique une politique de prévention des risques sanitaires, via des investissements matériels adaptés et un effort de formation permanent (en 2018, 277 salariés ont bénéficié d'une formation HACCP ou Sécurité Alimentaire). D'autre part, l'ensemble des magasins du Groupe est audité régulièrement, par des prestataires indépendants, afin de bénéficier d'un regard extérieur et impartial. En 2018, un pas supplémentaire a été franchi. En effet, outre les hypermarchés de Grand Quevilly et d'Abbeville, les supermarchés du Groupe ont désormais également été formés au référentiel d'inspection IFS Food Store. Ce référentiel a la particularité d'être la propriété de la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) et de son homologue allemand (HDE). Celui-ci est de ce fait reconnu comme étant la référence, en Grande Distribution, dans la maîtrise de la qualité et de son management. Il permet aussi de se comparer avec les enseignes concurrentes. Enfin, c'est un gage de confiance auprès des autorités de contrôle qui le reconnaissent comme étant une valeur sûre pouvant conduire à un allègement des contrôles. Deux inspections seront réalisées en 2019, pour chaque magasin.

88% des magasins du Groupe ont reçu une note supérieure à 80 lors d'audits réalisés sur l'année 2018.

Méthodologie : Audits qualité réalisés en magasins une à deux fois par an avec à chaque fois une note sur 100. Une note supérieure à 80 conduit à un niveau «supérieur». La moyenne des notes obtenues par chaque magasin a été calculée. % de magasins >80 = Nombre de magasins dont la moyenne est supérieure à 80 / Nombre total de magasins

AUTRES INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'économie circulaire

• LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Dans une logique d'économie circulaire, le tri des déchets est réalisé dans chaque magasin : carton, plastique, polystyrène, bois, cagettes, piles, ampoules usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques « DEEE ». Cette politique de tri et de recyclage s'appuie sur l'application de procédures spécifiques dans l'ensemble des magasins ainsi que sur des contrats de récupération de déchets avec des prestataires de services spécialisés ou sur le retour des emballages vers les centrales d'achat Système U et Leader Price. 2682 Tonnes de carton et 30 Tonnes de plastiques ont ainsi été recyclés en 2018. Ces chiffres excluent les tonnages d'emballages retournés à la centrale d'achat Système U qui n'ont pas fait l'objet en 2018 d'un pesage spécifique.

La diversité

En 2018, 66 % des salariés du Groupe Coop sont des femmes (1147 femmes sur 1732 salariés).

Le handicap

• LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Comme les années passées, l'emploi et l'insertion des personnes porteuses de handicap a constitué un axe majeur de notre politique des ressources humaines, ce qui a permis au Groupe Les Coopérateurs de Normandie-Picardie d'être exonéré de taxes pour la 7ème année consécutive, plus de 6% du personnel étant reconnu administrativement Travailleurs Handicapés (TH). Le taux d'emploi des TH est de 7,36% pour les établissements de plus de 20 salariés du Groupe.

Ce résultat est le fruit d'une politique active d'accompagnement des collaborateurs reconnus TH, afin de maintenir ces derniers dans l'emploi. Dans ce cadre, des aménagements des postes de travail sont effectués en cas de nécessité et ceci en partenariat avec les acteurs institutionnels comme les SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des TH), L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) et Cap Emploi.

La lutte contre la précarité alimentaire, pour le respect du bien-être animal et pour une alimentation responsable, équitable et durable.

• LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

La politique de dons aux associations a été renforcée en 2018, avec une volonté d'extension à l'ensemble des points de vente. Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, les denrées, proches de la date d'expiration, sont remises à des associations caritatives.



Le montant moyen des dons effectués a été de 13 073 € par magasin en 2018 pour un total de 1 058 890 €, contre un total de 605 787 € en 2017.

Méthodologie : Montant des dons aux associations caritatives effectués par les magasins divisés par le nombre de magasins. Les magasins fermés en cours d'année 2018 sont inclus.

Montant des dons effectués en 2018 – 2017 En €

	2018	2017
LEADER PRICE	422 194	163 782
U EXPRESS / SUPER U	255 358	117 163
HYPER U	381 338	324 843
TOTAL	1 058 890	605 787

• COLIS DE PÂQUES

Le Groupe COOP a également procédé, comme chaque année, à la remise d'un colis de denrées alimentaires aux sociétaires âgés et non imposables sur la période de Pâques. Ainsi, 902 colis ont été distribués au titre de l'exercice 2018. En 2017, le nombre de colis distribués était de 1 013.

• LA DÉFENSE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Pour rappel notre Coopérative exploite des magasins sous enseignes U et Leader Price.

En ce qui concerne les magasins U, ceux-ci sont engagés aux côtés de la filière La Nouvelle Agriculture® de la coopérative Terrena dont le but est de développer une agriculture « écologiquement intensive ». Les producteurs s'engagent à respecter un cahier des charges exigeant en faveur des animaux (suppression des traitements antibiotiques, alimentation sans OGM...) et à suivre un plan de progrès sur le bien-être animal. La Nouvelle Agriculture® rassemble des éleveurs français de lapins, porcs et poulets.

Depuis 2007, les Trophées Bien-être Animal récompensent les entreprises qui prennent des engagements concrets en faveur du bien-être des animaux d'élevage. L'engagement des Magasins U a été récompensé par l'obtention de 2 labels en 2017 : le label Lapin d'Or (élevage sans cages, plus d'espace...) et le label Poulet d'Or (densité d'élevage plus faibles, croissance plus lente des animaux...). Ce label est le fruit d'un plan de progrès spécifiques aux filières poulets et lapins.

Enfin les Magasins U s'engagent pour les œufs de Marque U à s'approvisionner exclusivement en œufs issus de poules élevées en plein air d'ici à 2020 et veillent au maintien de la production avicole française.

En ce qui concerne les magasins Leader Price, engagement a été pris de ne plus vendre aucun œuf de poule élevée en cage d'ici 2020, et de renoncer à l'utilisation d'ici 2025 d'ovoproduits à base d'œufs de poules élevées en cage dans l'ensemble des produits à marque propre.



RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos au 31-12-2018

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Les Coopérateurs de Normandie Picardie, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la Société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale

- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;

- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité Les Coopérateurs de Normandie Picardie et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre mars 2019 et avril 2019 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Bien qu'ayant mis en place une organisation et des actions afin de prévenir et d'atténuer le risque de détérioration de l'ancrage territorial des Coopérateurs de Normandie Picardie, le Groupe n'a pas formalisé de politique associée et ne dispose pas à ce stade d'indicateur clé de performance.

Fait à Paris La Défense, le 16 avril 2019

L'organisme tiers indépendant

MazarS SAS

Joël THOMAS, Associé

Edwige REY, Associée RSE & Développement Durable



